

**AXE 3 : Garantir la qualité de vie et dynamiser la vie sociale et culturelle**  
**Objectif 1 : Intégrer les associations et leurs activités aux projets culturels, éducatifs, sociaux et de développement touristique**

**ACTION 21 : Favoriser l'accès des jeunes aux activités sportives, culturelles et de loisirs**

**CONTEXTE**

La commune souhaite encourager l'accès des jeunes aux activités sportives, culturelles et de loisirs qui se déroulent dans le village.

Pour cela les infrastructures sportives sont mises à la disposition aussi bien des scolaires que des associations.

De plus, la commune a reconduit depuis plus de quinze ans les contrats enfance / jeunesse signés avec la Caisse d'Allocations familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Depuis la création du dispositif « chèques loisirs », la commune conventionne régulièrement avec ces organismes et participe financièrement aux actions mises en place dans ce cadre.

Les associations volontaires, soumettent des projets à la labellisation, pour lesquels les partenaires (commune, CAF et MSA) participeront financièrement.

Ainsi, les enfants des familles éligibles (*allocataires CAF et MSA selon des conditions de ressources définies par ces organismes*) pourront bénéficier d'une aide pour participer à des activités sportives, culturelles et de loisirs, proposées par les associations labellisées et par le centre d'accueil de loisirs sans hébergement communal la Cabanajouer (ALSH).

Concrètement, les parents reçoivent un carnet de chèques loisirs, qui va permettre de régler une partie de l'adhésion à une association labellisée, ou de journées au centre de loisirs. Par principe, un reliquat, même minime reste à la charge des parents.

En 2011 les associations USS basket, USS foot, Judo club le Ronin, Amicale laïque et Club d'informatique sont labellisés.

**OBJECTIFS**

Permettre aux jeunes, même issus de familles modestes, de participer aux activités sportives, culturelles et de loisirs de la commune.

Poursuivre les partenariats avec la CAF et la MSA dans le cadre des contrats enfance/jeunesse

**DESCRIPTION DES ETAPES ET PLANNING PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE**

**Etape 1 : lancement – 2008** : rencontre avec la CAF et la MSA (*avant signature contrat triennal en cours*)

**Etape 2 – préparation - (2009/2011)** : réunions entre la commune, les associations et les partenaires labellisation d'associations et d'actions

**Etape 3 - réalisation - (2012/2015)** : renouvellement des contrats enfance/jeunesse

**REALISATION**

2013 : Le contrat enfance/jeunesse sera reconduit pour 2013-2015. Un « accueil jeunes » va être développé sur la commune et les chèques loisirs seront étendus à cet accueil.

En 2014 4 associations sont labellisées dans le cadre des chèques loisirs

**ETAT D'AVANCEMENT**

En projet

En cours de réalisation

Terminée

**DELAIS DE REALISATION DE L'ACTION**

court terme (- 6mois)

moyen terme (-1 an)

long terme (+ d'1 an)

**BUDGET / ESTIMATION**

Variable selon le nombre d'associations labellisées et d'utilisateurs des chèques loisirs. Pour un chèque loisir, la commune participe à hauteur de 4 € et la CAF à hauteur de 4 €.

### ACTION PROPOSEE PAR

Les habitants (forum, ateliers)     Les services     **Autres : La commune de Sérignan-du-Comtat**

### PILOTE DE L'ACTION: Commune de Sérignan-du-Comtat

**Référent technique** : Valérie LORENZINI directrice de l'ALSH

**Référent politique** : Le Maire **Julien MERLE**, l'adjointe déléguée aux finances **Lydie CATALON**, l'adjointe déléguée à l'enfance jeunesse **Bérangère DUPLAN**

### PARTENAIRE(S) FINANCIER(S)

Commune // CAF // MSA

### PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

CAF // MSA

### CONTRIBUTION AUX FINALITES DU DD

**Accès pour tous aux besoins essentiels**

**Cohésion sociale et solidarités**

### PRIORITE

1 (priorité moindre)

2 (priorité moyenne)

**3 (priorité forte)**

### INDICATEURS

Indicateur de réalisation de l'action (suivi) : **nombre de demande de labellisation d'association et d'actions // nombre d'associations labellisées // nombre de chèques loisirs attribués**

Indicateur de résultats de l'action : **nombre d'inscriptions dans les associations labellisées et de journées centre aéré avec recours aux chèques loisirs.**

### SUIVI DE L'ACTION

Les associations labellisées sont les mêmes qu'en 2011 sauf le Club de Judo qui n'existe plus.

Nombre d'inscriptions dans les associations labellisées avec recours aux chèques loisirs : basket = 2 enfants pour 1 famille — foot 0 – amicale laïque 0 - ALSH 4 enfants pour 2 familles

Aucune nouvelle association labellisée et aucune nouvelle action en 2012.

Le nombre de labellisations chèque loisirs reste de 4 pour 2014

### COMMENTAIRES

Le chèque loisir doit permettre à tous les jeunes de pratiquer des activités sportives, culturelles et de loisirs.

Une quarantaine d'associations est recensée à SERIGNAN DU COMTAT, cinq associations participent au dispositif en 2011.

Date de création de la fiche : 15/02/2011 – maj : mai 2011- Date de la dernière mise à jour de la fiche : **12/11/2014**